

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

AVRIL 2023 - N°60



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr vos élus :

elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook :

www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3-4-5
Finances	p 5-6
Transport	p 7
Santé	p 8
Travaux	p 8
Portrait	p 9
École	p 9
Ensemble pour Cambon	p 10
Le coin des associations	p 10-11
La vie à Cambon	p 12

ÉDITO



La fin du premier trimestre est la période du vote du budget et, donc, également celle du vote des taux d'imposition.

Cette année, les bases fiscales, indexées sur l'inflation constatée au 30 novembre 2022, augmentent de 7.1 %.

Comme nous l'avons fait l'an dernier, et parce que notre situation financière est saine, j'ai souhaité que la commune puisse faire un effort et j'ai proposé au conseil municipal une diminution du taux des taxes communales de 2 %. Le budget que vous trouverez dans ce journal a été élaboré sur cette hypothèse.

Au niveau des investissements, l'avant projet définitif du nouveau centre de loisirs a été validé. Les marchés publics devraient être lancés en juin.

Les travaux de rénovation énergétique vont continuer avec le changement des menuiseries des locaux communaux professionnels en installant du double vitrage et avec l'isolation par l'extérieur des trois maisons locatives. La commune a fait appel au fonds de concours mis en place par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui financera ces investissements à hauteur de 50 %. Ces travaux participeront à la rénovation du parc immobilier de Cambon tout en permettant aux locataires de faire des économies d'énergie.

Enfin, deux nouveaux défibrillateurs ont été installés au stade et dans la salle omnisports.

Dans ce journal, vous pourrez faire plus ample connaissance avec notre nouvel agent technique Philippe Amado qui est plus spécialement chargé de l'entretien des bâtiments communaux.

Enfin, la vie associative est toujours aussi présente. Que ce soit au travers de la soirée organisée par le tennis, de La Cambonnaise, du vide-greniers ou des actions de l'APE .

Je vous souhaite un beau printemps !

Philippe Granier



Vide grenier à Cambon, le 9 avril 2023

Séance du 6 mars 2023

Présents : L. ALBERICI, D. ALBERT, P. CALVET, I. CAYRAC, C. CHOLLET-GODARD, C. FABRIES, P. GRANIER, A. HUC, S. LAURENS, V. PALAFFRE, C. PERLIN COCQUART, J.P. PRADEL, J.P. RAYSSAC, M.TERRAL.

Excusés : K.BIZOUARD, F. BONTON, N. GALLIET, V. GAYRAL, J.M. NESEN.

Décisions du maire

Décisions 2022 :

- Signature d'un devis de la société Sud Ouest Alu pour le changement des menuiseries dans les bâtiments communaux pour un montant de 34 716 € TTC.

- Signature d'un devis de l'entreprise Michel Capuano pour le ponçage et la mise en teinte du bardage bois de la salle polyvalente pour un montant de 4 800 € TTC.

- Signature d'un devis de l'entreprise PaulEco pour l'isolation par l'extérieur des trois logements pour un montant de 49 572,78 € TTC.

- Signature d'un avenant au marché signé avec CRM. Le prix des denrées connaît actuellement une inflation record qui perturbe l'équilibre économique des contrats de restauration. A la signature de notre contrat 65% du tarif des repas était alloué à la part alimentaire. Fin décembre 2022, il dépassait 77% de part alimentaire, soit une augmentation globale de 18% du coût des matières premières. CRM ne pouvait pas continuer à exercer les prestations attendues au marché, en se limitant à la revalorisation contractuelle (environ 2% en janvier 2023). En application de la théorie de l'imprévision reprise par l'ordonnance 6338/SG du premier Ministre et afin de rétablir une part de cet équilibre, Monsieur le Maire a accepté une revalorisation de 7.5%.

Décisions – 2023 :

- Signature d'un devis de la société Defibril Matecir pour la fourniture de deux défibrillateurs pour un montant de 2 794,68 € TTC. Ces défibrillateurs sont positionnés dans la salle omnisports ainsi que dans le club-house du stade.

- Signature d'un devis de la société Sam' Branche pour la fourniture et le remplacement du coffret électrique de l'ancien presbytère et mise en place d'une horloge pour un montant total de 1 580,40 € TTC.

- Signature d'un devis de la société Bages-Estadieu pour la fourniture de projecteurs LED pour remplacer les projecteurs défectueux et obsolètes du terrain extérieur de tennis pour un montant de 4090 € TTC.

- Signature d'un devis de la société Proenergie pour le remplacement d'un compresseur de la pompe à chaleur de l'école pour un montant total de 15 064,06 € TTC.

Demande de subvention

Le centre de loisirs actuel est vétuste et les locaux, situés derrière la salle polyvalente sont exigus. La commune de Cambon a souhaité la construction d'un nouveau centre de loisirs à proximité du groupe scolaire. Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter les subventions auprès de l'État, de la région Occitanie et du département du Tarn,

- d'autoriser M le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

- d'approuver le plan de financement prévisionnel

Tableau des emplois

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe, le Maire propose à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois en créant un emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet.

Plan de financement

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Travaux	1 131 900	Région Occitanie	10 %	136 950
Assistance maîtrise d'ouvrage	71 392	Département du Tarn	25 %	342 488
Honoraires (maîtrise d'ouvrage, SPS, CT...)	166 658	Etat	35 %	479 483
		Commune	30 %	411 029
Total	1 369 950	Total		1 369 950

Séance du 31 mars 2023

Présents : L. ALBERICI, D. ALBERT, K.BIZOUARD, P. CALVET, I. CAYRAC, N. GALLIET, V. GAYRAL, P. GRANIER, S. LAURENS, V. PALAFFRE, C. PERLIN COCQUART, J.P. PRADEL, J.P. RAYSSAC, M.TERRAL.

Excusés : F. BONTON, C. CHOLLET-GODARD, C. FABRIES, A. HUC, J.M. NESEN ,

Décision du maire

Signature d'un devis de la Régie de quartiers pour la peinture et la rénovation du club-house au stade pour un montant de 5 794,68 € TTC.

Comptes de gestion et administratif 2022

Le conseil municipal approuve le compte de gestion établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2022. Le compte de gestion reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2022.

Restes à réaliser 2022 reportés sur l'exercice 2023 :

Recettes = 40 958,00€

Dépenses = 166 475,23€

Solde = - 125 517,23€

Affectation de résultat 2022 :

Le conseil municipal après délibération décide :

- l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068 du budget principal 2023 pour un montant de +101 440,60 € (24 076,63 € - 125 517,23 €)
- le report du résultat de fonctionnement 2022 au compte 002 du budget principal 2022 pour un montant de +1 479 651,95 € (1 581 092,55 € - 101 440,60 €)
- le report du résultat d'investissement 2022 au compte 001 du budget principal 2022 pour un montant de + 24 076,63 €

Taux des taxes directes locales 2023

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Le conseil municipal décide de diminuer les taux d'imposition pour l'année 2023 relatifs aux taxes directes locales et fixe les taux d'imposition 2023.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Subventions aux associations

Les membres du conseil valident le montant des subventions accordées aux différentes associations pour un total de 93 465,00 €.

Associations enfance (contrat enfance jeunesse) : CLAE 72 000 € et Crèche 11 000 €

Associations périscolaires : Coopérative scolaire 2 800 € et APE 365 €

- Associations sportives avec école de jeunes : 730 € par association (AFP081 ; Judo ; Volley ; Gym)

- Associations d'animation : Comité des fêtes 730 €

-Associations d'aide à la personne : ADMR 730€

- Associations d'intérêt communal : 365 € par association (Jacopo Bassano ; Blés d'or ; Foot à 7 ; Société de chasse ; Cambon aventure ; Vélo club ; Tennis ; Pétanque)

Compte administratif 2022

		Résultats antérieurs	Réalisation 2022	TOTAL 2022
Fonctionnement	DEPENSES		1047 913,67€	1047 913,67€
	RECETTE	1 242 568,14€	1386 438,08€	2 629 006,22€
	Solde	1 242 568,14€	338 524,41€	1 581 092,55€
Investissement	Dépenses		141 196,43€	141 196,43€
	Recette	89 610,34€	75 662,73€	165 273,07€
	Solde	89 610,34€	-65 533,70€	24 076,64€

Taux d'imposition 2023

	Taux de référence 2022	Taux voté 2023
Foncier bâti	50,93%	49,91 %
Foncier non bâti	80,87 %	79,25%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	10,64%	10,43%

Convention FOL 2023-2026

La commune de Cambon et la Ligue de l'enseignement FOL 81 concluent une convention triennale commençant le 30/06/2023 et finissant le 30/06/2026. La FOL 81 s'engage à présenter deux spectacles durant l'année scolaire en maternelle et élémentaire soit un spectacle entre septembre et fin janvier et un spectacle de février à fin juin.

Le montant de la participation de la commune est calculé au prorata du nombre d'élèves effectivement présents aux représentations. Si la mairie prend en charge le transport, le tarif par enfant et par spectacle pour l'année scolaire est de : 4,20€ en 2023-2024 - 4,40€ en 2024-2025 - 4,60€ en 2023-2024.

Subvention 2023 au CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales. Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2023 adoptant le BP 2023 du budget communal. Le conseil municipal attribue une subvention de fonctionnement de 3 000 € au C.C.A.S de Cambon.

Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune. Il est équilibré à la somme de : 5 098 594,13 € (2 823 738,95 € en Fonctionnement et 2 274 855,18 € en Investissement).

> CONSEIL MUNICIPAL

Modification des statuts de la SPL

La Commune de Cambon est actionnaire de la SPL pôle funéraire public de l'albigeois et de l'autan

Au cours de l'année 2016, la société anonyme initialement à conseil d'administration a été transformée en société dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société.

Suite à la volonté commune de créer un crématorium sur le territoire de la communauté de communes du SOR et AGOUT dont la gestion sera confiée à la SPL par la mise en place d'un contrat de délégation de service public une l'augmentation de capital est intervenue le 23 décembre 2021, la communauté de communes SOR ET AGOUT est devenue actionnaire de la société.

En conséquence, le nombre de membres du conseil de surveillance a été augmenté par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 décembre 2021 pour le porter de 9 à 10 membres (7 membres représentent la commune d'Albi, 2 membres représentent la Communauté de communes du SOR et AGOUT, et 1 membre les autres communes). Par ailleurs, en raison de la charge de travail que représentent les fonctions de président et vice-président, et à la suite de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de surveillance, il est proposé la possibilité de désigner un second vice-président.

Avis sur le PPRI

Les communes d'Albi, Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Lescure-d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Le Séquestre sont concernées par un plan de prévention du risque inondation (PPRI) réalisé par les services de l'État et validé le 18 mai 2004. Ce document est opposable aux tiers et encadre les aménagements dans les zones identifiées comme à risque.

Par arrêté du 1er juillet 2020, la préfecture du Tarn a prescrit la révision de ce plan afin de mieux prendre en compte l'évolution des principes, des règles et des outils conduisant à l'évaluation du risque.

Le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan.

La commune de Cambon propose de formuler un avis favorable sans remarques à ce projet.

Rénovation des bâtiments communaux

La rénovation des bâtiments communaux (changements radiateurs électriques des logements, isolation par l'extérieur des trois maisons et changement des menuiseries (double vitrage) des locaux commerciaux) sera financée à 50% par la commune (42 500 €) et 50 % par le fond de concours de la C2A (42 500 €).

> FINANCES

Budget primitif 2023

Dans un contexte d'inflation élevé d'ores et déjà constatés sur l'exécution budgétaire 2022, trois axes se sont imposés pour la construction du budget 2023 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le soutien à l'investissement et la limitation de la pression fiscale.

Conformément au choix politique fort de l'équipe municipale, les taux des impôts communaux vont baisser en 2023 comme en 2022. Cet objectif permet de ne pas alourdir les charges pesant sur les familles tout en préservant la possibilité d'investir pour l'avenir avec notamment le nouveau centre de loisirs.

Il faut rappeler que le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à l'addition du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 augmenté le cas échéant des hausses de taux décidées par la commune à partir de 2021. La base fiscale, correspondant à la valeur locative cadastrale du bien, est revalorisée cette année de +7,1 %. Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 31 mars de faire un effort conséquent sur le budget, comme l'année dernière, en baissant les taux d'imposition communaux relatifs aux taxes directes locales de 2 %.

Le budget primitif présenté pour l'année 2023 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre avec la décomposition suivante:

- Fonctionnement: 2 823 738,95 €

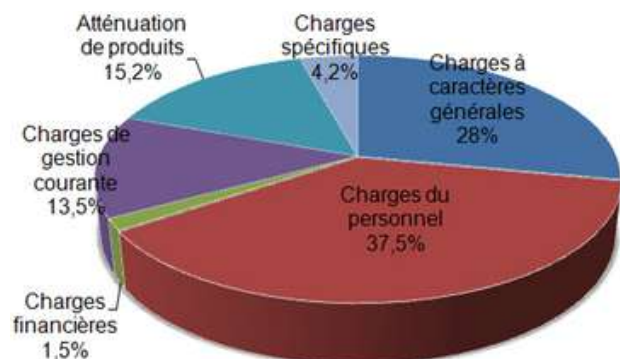
- Investissement: 2 274 855,18 €



> FINANCES

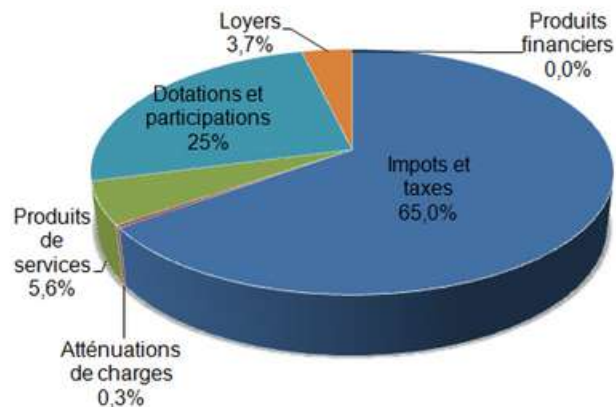
SECTION FONCTIONNEMENT

Répartition des charges réelles de fonctionnement prévues en 2023



Les charges réelles de fonctionnement prévues pour 2023 s'élèvent à **1 205 368 €**. Elles tiennent compte de l'augmentation du prix de l'électricité, de l'augmentation du prix de la cantine et de la revalorisation des grilles des agents.

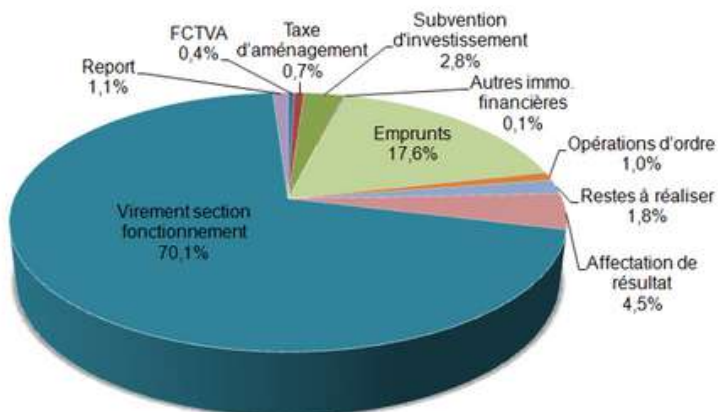
Répartition des recettes réelles de fonctionnement prévues en 2023



Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2023 s'élèvent à **1 344 087 €**

SECTION INVESTISSEMENT

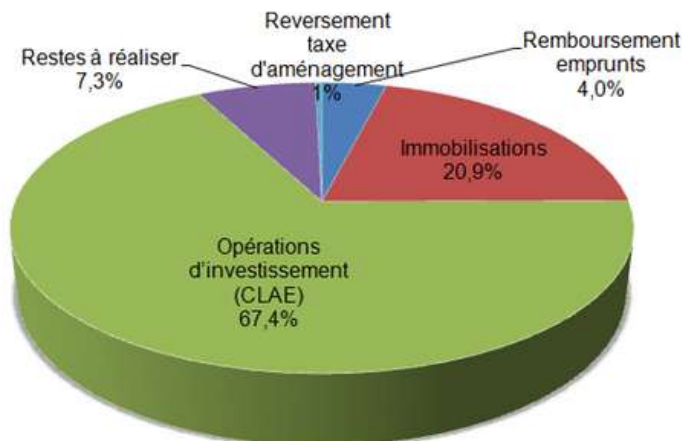
Répartition des recettes d'investissement prévues en 2023



Les recettes d'investissement prévues pour 2023 s'élèvent à **632 407,60 €** dont 40 958 € de restes à réaliser. La commune prévoit une affectation de résultat de 2022 pour 101 440,60 €. Et une capacité d'autofinancement par virement de la section fonctionnement de 1 595 288,95 €

Les prévisions seront complétées par un recours à l'emprunt de 400 000€.

Répartition des dépenses d'investissement prévues en 2023



Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 274 855,18 €** en 2023 dont 141 196,43 € de restes à réaliser. Les dépenses d'équipement prévues en 2023 sont en grande partie composées de la construction d'un nouveau centre de loisirs : 1 532 931,96 € et d'immobilisations diverses (travaux sur les bâtiments de la communes et acquisition diverses) : 475 981,99 €. Le remboursement du capital des emprunts devrait être de 90 500 €.

ÉTAT DE LA DETTE

La dette de la commune positionnée à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...) est saine et elle continue de diminuer.

L'encours de la dette prévisionnelle par habitant de la commune au 31/12/2023 est de 212 € / habitant contre 663 € / habitant pour les communes de la même strate.



À vélo dans l'agglomération

La **vélo-école de l'Agglo** forme chaque année plusieurs centaines de cyclistes. Pour un coût modique, les sessions pour apprendre le vélo, gagner en confiance sur la circulation en ville, ou s'initier à la mécanique vélo sont proposées aux adultes et aux enfants qui veulent se [re]mettre en selle.

Les cours de la vélo-école sont animés par un éducateur diplômé. Ils se déroulent en petits groupes, sur un parking fermé et sécurisé. Cours débutants pour les enfants qui n'ont pas encore acquis l'équilibre à vélo, cours perfectionnement pour les enfants qui ont commencé à pédaler ou cours débutants adultes/ado (+12ans). 15 € par enfant pour 4 séances de 1h sur une semaine de vacances scolaires à Albi (espace fermé à la circulation).

Avec le stage de 3h Circuler en ville, vous recevrez des conseils pour rouler en ville plus confortablement et en sécurité pour 10€ par personne à Albi.

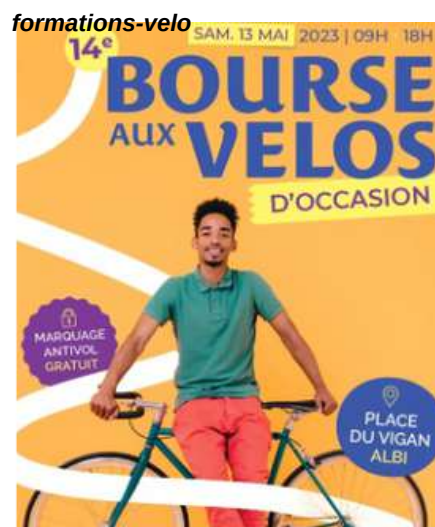
L'**initiation à la mécanique vélo** permet en 3 heures de vous familiariser avec l'entretien et les réglages de base. Des outils sont mis à disposition. Les participants apportent le vélo sur lequel ils souhaitent travailler. Cette initiation peut se dérouler à Albi ou dans les communes de l'Agglo comme Cambon pour 5€ par personne et même gratuit pour les participants aux cours de vélo et au stage circuler en ville.

L'aide pour tout achat d'un vélo classique, vélo à assistance électrique ou vélo cargo, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat de 25% du montant du vélo, jusqu'à 100 € pour un vélo classique ou vélo pliant, 250 € pour un vélo à assistance électrique et 500€ pour un vélo cargo.

Et si vous hésitez à vous engager dans l'achat d'un vélo. Pendant quelques semaines, testez l'usage d'un vélo dans vos déplacements de tous les jours et découvrez tous les avantages.

La prochaine **Bourse aux vélos** se déroulera le samedi 13 mai 2023. Vous souhaitez vendre ou acheter le vôtre ? Réservez votre date ! C'est le rendez-vous albigeois incontournable pour s'équiper d'un vélo d'occasion ou revendre le sien : chaque année environ 300 cycles changent de main !

Retrouvez tous les renseignements sur le site : <https://www.libeamobilites.fr/se-deplacer/velo/les->



À PIEDS, À VÉLO, À TROTTINETTE, SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES



La France est engagée dans un grand mouvement pour économiser l'énergie. Moins d'éclairage public de nuit, c'est bon pour la planète alors pour accompagner le mouvement, augmenter votre visibilité. Quand l'éclairage baisse, je renforce ma vigilance et j'augmente ma visibilité. Je porte un gilet ou des accessoires rétro réfléchissants. Je fais attention à ne pas rester dans l'angle mort des véhicules. Si je suis piéton, je traverse aux passages piétons.

Osez le vélo
DANS L'AGGLO

Aide à l'achat d'un vélo

- vélo classique, électrique ou cargo
- aide jusqu'à 100€, 250€ ou 500€

Défibrillateurs

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Cet appareil analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge. Vous n'avez aucun risque de vous tromper : c'est l'appareil qui vous guide et qui décide. À Cambon, il y a un défibrillateur à usage public installé à l'extérieur, à l'entrée de la mairie, mais il est devenu obsolète.



La commune a donc décidé de remplacer cet appareil et d'installer deux nouveaux DAE à usage public dans les bâtiments communaux.

Le premier à l'entrée de la salle omnisports avec un panneau de signalisation à l'extérieur sur la porte, le deuxième a été positionné à l'intérieur du club house Foot-Rugby avec signalisation sur la porte d'entrée.



Travaux voirie



La communauté d'agglomération de l'Albigeois qui pilote les chantiers de voirie sur notre commune a récemment réalisée des travaux d'entretien dits de « point-à-temps » sur quelques voies publiques de Cambon qui avaient subi des dégradations.

Dans le cadre du programme 2023, il s'agit de : - la Place Louis Durand - Les chemins : des Hauts de la Borie, des perdrix, des Alouettes et de Gaurels – la route de Mouzieys – Les rues des Bleuets et des Coquelicots – la côte de Grèzes.

Place des commerces

Dans la continuité de l'aménagement des trottoirs et du rond point réalisé en 2021 à l'entrée Est du village (route de Mouzieys), la place des commerces et la route qui y amène vont être réaménagées. L'objectif est de désimperméabiliser la place, de la rendre plus accueillante et de réaliser les accès PMR des commerces tout en conservant le nombre de place de parking. Les travaux doivent démarrer fin juin début juillet et devraient durer jusqu'au mois de septembre. La circulation sera perturbée mais ne sera pas bloquée et l'accès aux commerces sera toujours possible. Le projet a été présenté lors des vœux du Maire en janvier et est toujours consultable en Mairie.



> PORTRAIT

L'équipe du Petit Cambonnais a rencontré Philippe Amado, le nouvel agent technique de la commune

Bonjour Philippe, tout d'abord, pouvez-vous vous présenter en quelques mots, pour les Cambonnais qui ne vous connaissent pas encore ?

Bonjour, J'ai 54 ans, et je suis natif d'Albi. Je suis marié, j'ai un enfant et je réside à Cunac. Je suis également sapeur pompier volontaire au centre de secours de Saint Juéry. J'ai pris mes fonctions dans la commune en début d'année. Jusqu'ici, j'ai exercé le métier de mécanicien poids lourds qui était ma formation initiale. En début de carrière, chez un artisan mécanicien qui m'a appris le métier et pendant 32 ans au sein de la mairie d'Albi puis de la C2A. La mécanique est un métier exigeant qui nécessite une constante remise en question.

Quelles sont vos missions au sein de l'équipe des agents techniques de Cambon ?

Mes missions ont évolué depuis que j'ai intégré l'équipe de Cambon.

D'abord parce que je n'étais que très rarement en contact avec le public, mais aussi parce que je m'occupe maintenant principalement de l'entretien des bâtiments et non des poids lourds. Je suis aussi amené à travailler en équipe avec mes deux collègues très régulièrement pour des travaux d'espaces verts ou l'entretien des équipements sportifs.

Ce nouveau poste correspond-il à vos attentes et le conseillerez-vous à des jeunes ?

Depuis ces trois premiers mois, j'ai plaisir à travailler avec une équipe à taille humaine avec pour seul but le service public aux habitants.



Je tiens à remercier mes collègues pour leur accueil et ma bonne intégration dans leur équipe. Je remercie également Monsieur le Maire et les élus pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Le métier que j'exerce à Cambon n'a rien à voir avec les différentes caricatures des "municipaux". C'est une vraie mission de service public et un métier très polyvalent.

Oui je conseille ce travail à des jeunes car il y a quelque chose de vraiment gratifiant à se mettre au service des autres.

> ÉCOLE

Le printemps à l'école

Le 30 mai a eu lieu la deuxième édition de la "Grande Lessive" 2023 organisée par l'ensemble des enseignantes et des élèves de l'école. Le thème de l'exposition était *Ma cabane est/et la tienne*.

Le beau temps étant au rendez-vous, les œuvres des enfants ont été accrochées dans la cour de l'école. Petits et grands ont été invités à admirer les productions des enfants et à déambuler au milieu des installations.



Le printemps marque aussi plusieurs temps forts de la vie de l'école. Deux représentations de la chorale seront données dans la salle polyvalente et suivies d'auberges espagnoles conviviales.

Enfin, à la veille des vacances de printemps, se déroulera le traditionnel carnaval de l'école. Au programme : déambulations costumées dans les rues du village, danses et batailles de confettis.



Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Le printemps est toujours le moment où se décide, pour les collectivités, le budget de l'année à venir. Celui de la C2A a été finalement adopté le 14 février 2023 non sans que plusieurs incertitudes demeurent. La réorganisation par mutualisation des services de la Ville d'Albi et de la C2A semble ne pas être aussi simple que prévue initialement, en particulier pour les personnels. Par ailleurs, en matière d'investissement, la C2A réaffirme sa volonté de poursuivre le projet de la passerelle, dont le coût devrait passer de 5 millions d'euros à plus de 12 millions d'euros, tout cela bien sûr à notre charge. Enfin, la construction de deux bassins nordiques, c'est-à-dire de 2 piscines extérieures non couvertes et chauffées toute l'année ! pour un montant de 20 millions d'euros ! suscite un grand nombre d'interrogations tant sur le plan économique qu'écologique. Nous soutenons la motion présentée par 14 maires de l'agglo pour demander l'ajournement de ce projet, et étudier les besoins vraiment nécessaires à l'évolution des espaces aquatiques sur notre territoire...

En effet, chaque euro dépensé à la C2A est pris, pour partie, dans la poche des Cambonnais et c'est donc bien normal de nous intéresser à ces dépenses.

Si nous en venons à Cambon, le budget ne représente qu'une goutte d'eau au sein de cet ensemble financier considérable.

Nous sommes satisfaits que les priorités de la commune s'articulent autour de la construction d'un nouveau centre de loisirs, de l'isolation des bâtiments communaux, du soutien aux associations, sous réserve que cela se fasse sans augmentation de la part communale des impôts, ce qui est l'un de nos engagements de campagne.

Toujours dans le but de faire des économies, pourquoi ne pas mettre en place au niveau communal des groupements d'achat pour le fioul, ou pour les pellets : en se regroupant les cambonnais bénéficieraient alors d'un prix plus avantageux ? Ce type de mutualisation existe déjà ...alors pourquoi pas chez nous ?

Notre BAL : epcambon@laposte.net

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral et Franck Bonton.

> LE COIN DES ASSOCIATIONS

Volley club cambonnais

En 2023, nous organisons à nouveau un tournoi de volley en extérieur ouvert à tous !

Il aura lieu le **dimanche 14 mai** à Cambon, donc réservez la date !

Les détails sont sur l'affiche. Merci de vous inscrire de préférence avant le 10 mai à l'aide du bon d'inscription téléchargeable à l'adresse :

<https://cambon-volley.sportsregions.fr/evenerement/s/2023/05/14/tournoi-sur-herbe-cambon-2023-1793815>

Ce bon peut être rempli à l'aide de votre navigateur ou bien directement sur papier. Il doit être imprimé et accompagné du règlement en espèces ou par chèque(s) à l'ordre de "Cambon Volley". Vous pouvez donner le tout à un membre du bureau de l'association, ou bien l'envoyer à Cambon Volley - Mairie de Cambon, 81990 Cambon.

Les inscriptions seront également possibles le jour-même.



FFVolley VOLLEY-BALL FFVolley

Tournois 4x4

Tournoi familles (mini 10 ans) + Tournoi joueurs confirmés (mini 14 ans)
Au moins une fille ou un enfant entre 10 et 16 ans par équipe

DIMANCHE 14 MAI 2023

CAMBON D'ALBI - STADE MUNICIPAL

En soutien à l'association "Pas à pas avec Eloïse"

9h - 9h30 : Accueil et inscriptions
9h45 : Début des matchs
18h : Remise des récompenses
18h30 : Apéritif offert

Possibilité de restauration sur place

Buvette

OFFERT LORS DE L'INSCRIPTION : UN T-SHIRT, LE PETIT DEJ, UNE BOUTEILLE D'EAU

CAMBON

TOURNOI SUR HERBE

Possibilité d'inscription sur place en cas de mauvais temps

TARIFS

TOURNOI 8 € / PERSONNE

INSCRIPTIONS

Inscriptions de préférence avant le 10 mai
Sinon, possibilité de s'inscrire le jour-même
Renseignements : Yves JOUCLA
05 63 78 81 23 ou 06 76 71 13 01
Mail : cambon.volley@gmail.com
Site Web : <https://cambon-volley.sportsregions.fr/>

Scanner ce QR Code pour obtenir le bon d'inscription :

TC Cambon



Le TC Cambon relance son école de tennis.

L'année 2023 s'annonce palpitante pour l'association sportive créée en 1983. En effet, le club fêtera le 18 juin prochain (autour d'une grande fête et de 2 finales du tournoi interne où s'affrontent les licenciés) ses quarante ans d'existence. Mais ce n'est pas tout, puisque le bureau a décidé de remédier à 10 années consécutives sans ressentir la fierté de pouvoir former de jeunes joueurs. L'objectif est donc clair : recréer une école de tennis dès la rentrée de septembre.

Un professeur expérimenté, joueur chevronné, est déjà prêt à accueillir les enfants et ceux qui souhaiteraient s'initier à notre beau sport de raquette. Une demi-journée portes ouvertes aura par ailleurs lieu le 24 juin dans l'après-midi, les plus curieux et intéressés sont bien évidemment conviés à venir s'y essayer !! Créée à l'initiative d'une poignée de passionnés de tennis, l'association prend part depuis de nombreuses années à la dynamique du village de Cambon. Comme en témoigne l'aménagement d'un nouveau club house récemment rendu possible par la mairie, le tennis club cambonnais souhaite se développer et évoluer, et se trouve désormais prêt à remettre en place son école de tennis, réel vecteur de formation du jeune joueur et de convivialité

VCC La Cambonnaise



L'édition de la 25ème Cambonnaise organisée par le Vélo Club Cambonnais s'est déroulée dimanche 26 mars dans la bonne humeur et avec la convivialité habituelle qui règne au sein du club.

Au programme trois circuits VTT de distances et dénivelé différents. Les familles ont choisi le 32 km tandis que les plus habitués ou les VAE ont découverts des circuits de 50 ou 60 km. Deux parcours de 69 et 87 km étaient également proposés aux routards. Et les marcheurs n'étaient pas oubliés puis qu'ils ont pu randonner 13 km autour de Cambon. Malgré les conditions météo qui n'étaient pas optimales, plus d'une centaine de personnes a participé à cette manifestation qui s'est clôturée par une collation grillades/boisson à l'arrivée.



Les blés d'or deviennent Cambon loisirs et découvertes



L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 18 mars 2023. 81 adhérents présents ou représentés, ont voté à l'unanimité pour changer le nom de l'association, qui devient « Cambon Loisirs et Découvertes».

Cette assemblée a été suivie par l'assemblée générale ordinaire. La présidente a remercié les adhérents présents mais aussi le Président départemental de Générations Mouvement Claude Fabriès ainsi que Jacques Augier (trésorier départemental). M. Granier Maire de Cambon, M. Pradel conseiller municipal, Mme Routhe animatrice de la gym adaptée. Après lecture des rapports d'activité et financier 2022, le vote confirme leur adoption à l'unanimité.

Après certaines démissions au sein du Conseil d'Administration, remplacement par d'autres personnes. Il a été procédé au vote pour l'élection de 6 administrateurs. 13 personnes vont donc diriger le club.

Comme prévu sur le programme, la fête de la transhumance s'est déroulée le 28 mai.

Le 25 juin promenade gourmande dans le gaillacois, en covoiturage, tarif 43 €. Inscriptions avant le 15 avril.

D'autres activités sont prévues et organisées par les clubs voisins et par la Fédération. Sans oublier les activités chaque semaine : la gymnastique volontaire le lundi matin, le jeudi la marche et les jeux de cartes, le vendredi matin l'atelier mémoire.

Cette année est le 40e anniversaire d'existence de notre club ; la présidente en résume les activités et l'historique ; elle rappelle que les jeunes peuvent faire partie de ce club, il n'y a pas de condition d'âge pour adhérer.

Trois adhérentes ont eu 80 ans en 2022. Comme il est de tradition, elles reçoivent un cadeau.

Après les remerciements à tous les présents, ils sont invités par la présidente à passer à table. Repas qui se clôturera par un gâteau spécialement élaboré pour l'anniversaire du club.

Un conseil d'administration s'est tenu après le repas. Un nouveau bureau a été constitué.

A l'unanimité des membres présents, sont élus :

Président Jean Marc Nésen, Secrétaire Ghislaine Favaron, Trésorière Viviane Gayral.

Merci à eux de continuer à faire exister notre club.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à JM NESEN au 07 69 87 36 76



Commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962



Samedi 18 Mars, la commune de Cambon a commémoré la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Devant le monument aux morts place de l'église de Cambon, la cérémonie a débuté par l'attribution de la mission de porte-drapeau de la commune à Robert Rios. Il remplace Aimé Papailhau que nous remercions chaleureusement de s'être investi dans cette mission de si nombreuses années. En portant ce drapeau lors des commémorations, le porte drapeau permet de rendre hommage, au nom de la commune, aux combattants et aux disparus.

Le sous-préfet du Tarn et secrétaire général de la préfecture Fabien Chollet, le conseiller départemental et maire de Saint-juéry David Donez, la conseillère départementale Marie-Claire Malroux, le maire de Cambon Philippe Granier, l'élú correspondant défense de la commune Didier Albert, des élus du conseil municipal, les nombreux portes drapeaux, les représentants de la gendarmerie et des pompiers ainsi que les Cambonnais présents, ont pu ensuite écouter le message de la FNACA lu par Marcel Saissac, président départemental de la FNACA.

"Refusant d'être des hommes du passé, les anciens combattants en

Afrique du Nord se tournent vers la jeunesse. Nous lui disons : Vous possédez cette richesse : vivre dans un pays libre, en paix dans une démocratie fondée sur les valeurs de la République. Devenez acteurs de votre histoire et les bâtisseurs d'une paix à construire chaque jour en ne laissant jamais les esprits s'habituer à la guerre".

M. le sous-préfet a lu le message du gouvernement. Des fleurs ont alors été déposées par les représentants de la FNACA, M le sous-préfet puis M. le maire accompagné de deux enfants de la commune Luce et Enzo. S'en est suivi une minute de silence pour les victimes civiles et militaires des combats d'Afrique du nord du Maroc et de la Tunisie.

Pour clôturer cette après midi, les participants ont pu se retrouver autour d'un apéritif offert par la municipalité.

« Les souvenirs sont nos forces. Ne laissons jamais s'effacer les anniversaires mémorables. Quand la nuit essaie de revenir, il faut rallumer les grandes dates comme des flambeaux. » Victor HUGO

Vide grenier



Une belle journée animée pour le vide grenier organisé par le foot à 7 de Cambon ce dimanche 9 avril sous un beau soleil printanier.

Même si le nombre d'exposants était moins important que l'année dernière, les visiteurs sont venus nombreux profiter des bonnes affaires et des assiettes gourmandes proposées par la ferme Rayssaguel .

Soirée dansante

Le Samedi 22 avril aura lieu dans la salle polyvalente, prêtée par la municipalité pour l'occasion, une soirée dansante organisée au profit de l'association NEUROGEL. Cette soirée sera animée par l'orchestre DOMINGO.



30 ans de la crèche

En 1993, la crèche pirouette galipette ouvrait ses portes.



À l'occasion de cet anniversaire, les membres du bureau convient tous les salariés et toutes les familles qui ont fréquenté la crèche à la salle des fêtes de Cambon pour un repas le samedi 30 septembre à 12h.

Plus d'informations, tarifs et programme à venir prochainement. Inscription et demande d'informations par mail à l'adresse suivante : pirouettegalipette_30ans@yahoo.com

Cambon aventure

Le club Cambon Aventure propose une randonnée nocturne ouverte à tout public le jeudi 15 juin. Le départ se fera à 19h sur le parking de l'école. À l'arrivée, une collation sera offerte par la mairie de Cambon.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : AVRIL 2023 - Tirage : 950 exemplaires